

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

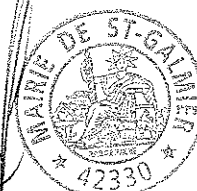


Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- ❖ Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2011.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, le choix de la Société du Casino Le Lion Blanc (Groupe Partouche) en tant que délégataire du Casino, ainsi que les termes de la convention de délégation de service public et du bail non détachable.
- ❖ Prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier de l'année 2010.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, l'acquisition auprès de Mme PILLONEL d'une parcelle de terrain de 55 m<sup>2</sup> au prix total de 1100 €.
- ❖ Approuve, à la majorité, l'adhésion de la commune pour une durée de six ans à la compétence optionnelle "Etude Prospective d'Aménagement du Territoire" mise en place par le SIEL.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, la souscription à l'option "Télégestion" de la compétence optionnelle sage.
- ❖ Demande au SIEL d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de remplacement de l'éclairage public à l'entrée de la ville.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget 2011 de la commune
- ❖ Approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget 2011 du service assainissement.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'équipement de 80 428,41 € par la SA Le Lion Blanc dans le cadre de l'emploi des recettes supplémentaires dégagées en application du barème fixé par l'article L.2333-57 du CGCT.
- ❖ Autorise, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le SIEL à percevoir le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité à la place de la Commune.
- ❖ Adopte, à l'unanimité, le tableau des travaux en régie au titre de l'année 2011.
- ❖ Approuve, à la majorité, le montant de la participation à l'OGEC, soit 181 286,00 €.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, les tarifs 2012 du camping du Val de Coise.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 10 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service de l'eau potable.
- ❖ Sollicite, à l'unanimité, dans le cadre du contrat de rivière l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un complément de travaux au lieu-dit La Blanchisserie.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, la réalisation d'une passerelle sur la Coise et sollicite des subventions.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, la convention relative à l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé au sein du CDG.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG.
- ❖ Prend acte des décisions du Maire.
- ❖

Le Maire,

J. Y. CHARBONNIER.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 7 décembre 2011*